

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045
siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet le recrutement de prestataires pour appuyer la FPNRF dans l'organisation de divers déplacements professionnels de groupe en France et au Mexique (dans les États de Oaxaca, Jalisco, Colima et à Mexico City) en lien avec la mise en œuvre du projet TERRAVIVA – Paysages vivants en France et au Mexique, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) via le dispositif FICOL.

Les services visés par le présent marché sont :

- La billetterie : fourniture de devis, réservation et mise à disposition de titres de transport aériens et terrestres ;
- L'hébergement : fourniture de devis d'hôtels et réservation ;
- La prestation de gestion associée destinée à un suivi précis des dépenses ;
- Selon les besoins, la fourniture de services annexes : assurances, transferts, etc. ;
- Plus généralement les services assurés par une agence de voyage.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande, sans remise en concurrence entre les titulaires lors de l'émission des bons de commande. Les bons de commande sont émis en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur, sans que celle-ci s'engage sur un volume minimum de prestations.

ARTICLE 1 – CONTEXTE

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels.

Elle porte également des projets internationaux, comme le projet TERRAVIVA – Paysages vivants en France et au Mexique, financé dans le cadre du dispositif FICOL de l'Agence Française de Développement (AFD).

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

L'objectif de la prestation est de réaliser les réservations de transports aériens et/ou terrestres et d'hébergement nécessaires pour des équipes et partenaires de la FPNRF et des Etats participant au projet dans le cadre de missions prévues entre juin 2026 et octobre 2028.

Le marché est réparti en 2 lots :

Lot 1 : Déplacements au Mexique

Ce lot concerne :

- Des déplacements entre Oaxaca, Jalisco, Colima et Mexico City ;
- Des déplacements au Mexique en provenance de la France.

Les missions indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et données à titre indicatif :

Dates et durée	Destination	Effectif	Provenance
Entre juin et octobre 2026 (3 à 4 jours)	Jalisco	8 personnes	Oaxaca et Colima
Entre juin et octobre 2026 (3 jours)	Mexico City	5 personnes	Oaxaca, Jalisco et Colima
Entre octobre et novembre 2026 (13 jours)	Metz, France	20 personnes	Oaxaca, Jalisco et Colima
Septembre 2028 (6 jours)	Oaxaca	13 personnes	Oaxaca, Jalisco et Colima

Lot 2 : Déplacements en France

Ce lot concerne :

- Des déplacements en France en provenance du Mexique ;
- Des déplacements entre Paris, Metz, et les Parcs naturels régionaux du Haut-Languedoc et de la Montagne de Reims.

Les missions indiquées ci-dessous sont prévisionnelles et données à titre indicatif :

Dates et durée	Destination	Effectif	Provenance
Entre octobre et novembre 2026 (13 jours)	Metz	20 personnes	Paris PNR du Haut-Languedoc PNR de la Montagne de Reims

Entre juin 2026 et octobre 2028 (3-5 jours)	Paris	4 personnes	PNR du Haut-Languedoc PNR de la Montagne de Reims
---	-------	-------------	--

Les modalités de réalisation des prestations qui suivent s'appliquent à tous les lots.

Le titulaire agit en qualité d'agence de voyages.

Pour chaque demande de réservation relative à un déplacement, le prestataire identifie tous les moyens de transport disponibles sur le marché, leurs conditions tarifaires et leurs horaires respectifs, tant auprès des compagnies aériennes traditionnelles que des compagnies à bas coût (« low cost companies », LCC) et des transporteurs.

Il s'engage à rechercher et proposer systématiquement deux offres minimums aux tarifs les plus bas applicables et à les présenter classées par critère de prix.

Le pouvoir adjudicateur attend du prestataire qu'il fournisse les prestations suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- La sélection en priorité de transports directs ou avec des escales réduites ;
- La présentation des assurances obligatoires et facultatives liées au voyage et/ou moyens de transport auquel il appartiendra de souscrire le cas échéant ;
- La réservation, l'émission, l'achat et la livraison de titres de transport (bus, train, avion) pour les déplacements nationaux et internationaux ;
- La réservation d'hôtels ;
- La mise à disposition des billets en version électronique sur courriel du voyageur avec copie obligatoire au point focal de la FPNRF.

Chaque proposition de réservation doit comprendre :

- Le numéro de réservation (ou de dossier) ;
- Le nom du transporteur, l'heure de départ et d'arrivée, la durée du voyage, les escales éventuelles et les détails logistiques (nom de la ville et de l'aéroport, terminal, etc.) ;
- Le délai maximum entre la pré-réservation et la réservation effective ;
- La date limite d'émission du billet, les contraintes d'utilisation, d'annulation, de modification, les pénalités, etc. ;
- Le nombre de kilos autorisés pour les bagages ;
- Toute autre contrainte ou point d'attention qu'il sera estimé nécessaire de communiquer.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre pour la réalisation de chaque prestation :

- Les dates et horaires souhaités ainsi que le lieu de départ et d'arrivée de chaque déplacement ;
- Les informations personnelles nécessaires relatives à chaque voyageur ;
- Toute contrainte liée au déplacement qu'il sera nécessaire de communiquer.